

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

..... Séance
du 16 février 2006

CG 06/1^{ère}/I-03

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

—
BUDGET PRIMITIF POUR 2006
—

J'ai l'honneur par le présent rapport de porter à votre connaissance l'état d'avancement du programme pluriannuel de développement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, ainsi que de soumettre à votre appréciation le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2006.

I - BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

A l'occasion du vote du budget primitif pour l'exercice 2005, vous avez approuvé mon rapport relatif au programme de développement de la Base et validé le projet définitif retenu par le Conseil de Gestion, portant sur les grands axes suivants:

- la réhabilitation de la voirie, l'aménagement des chemins piétonniers, les aménagements paysagers, la redistribution des aires de stationnement et la restructuration complète de la zone réservée aux bateaux et à la mise à l'eau,

- la construction de locaux pédagogiques modernes, composés de deux salles de classe avec annexes et dégagements, ainsi que des vestiaires-sanitaires nécessaires aux activités sportives,

- le réaménagement et la redistribution des locaux d'hébergement, avec la construction de structures nouvelles, ainsi que la rénovation de la zone de restauration collective.

Les diverses démarches entreprises depuis, quant à l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et de l'échéancier de travaux, nous ont amenés à définir un planning d'intervention cohérent avec la poursuite du fonctionnement courant de la Base. Ce dernier se décompose en deux tranches distinctes, comprenant respectivement deux phases opérationnelles et faisant l'objet de dossiers de consultation des entreprises et de marchés séparés :

- aménagement de l'entrée, des aires de stationnement et d'une partie des circulations piétonnes (tranche 1, phase 1), dont le coût a été de 100 000 €HT (travaux réalisés),

- poursuite de l'aménagement des circulations piétonnes, redistribution de la zone de mise à l'eau des bateaux et aménagements paysagers (tranche 1, phase 2), dont le coût est estimé à 250 000 €HT,

- construction de locaux pédagogiques, de vestiaires-sanitaires et de quatre chalets d'hébergement (tranche 2, phase 1), dont le coût d'objectif a été arrêté à 1 200 000 €HT,

- restructuration de l'hébergement existant et rénovation de la restauration collective (tranche 2, phase 2); sa réalisation étant conditionnée par l'achèvement de l'ensemble des autres travaux, son estimation devra être revue ultérieurement.

Ainsi, pour trois des quatre phases de travaux susvisées, le coût global a été estimé à 1 550 000 €HT.

Le financement de ce vaste programme, comme je l'avais indiqué lors de nos précédentes sessions, ne peut s'envisager sans le concours financier de partenaires institutionnels, tels que l'Etat et la Région. Aussi, toutes les démarches ont été entreprises et les dossiers correspondants déposés, afin d'inscrire notre projet au rang des opérations subventionnables. Nous sommes à ce jour dans l'attente des décisions qui devraient intervenir prochainement, pour une participation financière sollicitée à hauteur de 30 %.

Pour ce qui concerne le financement départemental de ce programme de travaux, il apparaît opportun d'envisager son éligibilité sur les fonds abondés par la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), que nous avons décidé d'adopter lors du vote du dernier budget primitif.

Il convient de plus de préciser sur le plan de l'avancement des travaux, que la première phase de la tranche 1 est terminée et que sa deuxième phase devrait être engagée dans le courant du printemps. S'agissant de la tranche 2, les travaux de la première phase viennent de débuter conformément au planning fixé.

Enfin, avant de passer à l'examen du projet de budget 2006, je tiens à vous faire état du bilan de fonctionnement 2005.

Si l'on peut constater une baisse globale du produit d'exploitation de l'ordre de 4 % par rapport à 2004, il convient en parallèle de signaler une baisse des charges d'exploitation de l'ordre de 3,8 %.

D'autre part, si l'on peut noter une augmentation globale des activités journalières (stages sportifs: + 30 %, piscine: + 1 %, location matériel: + 5 %, centre de vacances: + 10 %), ainsi que de l'activité du camping collectif (+ 18 %), il convient de la pondérer par la baisse générale de la fréquentation des classes de découverte et autres séjours, de l'ordre de 13 % (10 % pour les seuls établissements scolaires de Tarn-et-Garonne).

Ainsi, malgré nos efforts engagés par ailleurs en faveur des séjours scolaires et des prix adaptés pratiqués sur la Base, en particulier pour les écoles du Département, cette diminution sensible de la fréquentation se confirme. Elle tend à conforter tout l'intérêt d'une amélioration des structures d'accueil, alors que les activités proposées semblent satisfaire le plus grand nombre.

C'est la raison pour laquelle, je crois que nous pouvons légitimement espérer un regain de séjours et donc d'activité, dès lors que nous serons en mesure d'offrir les nouveaux locaux pédagogiques et d'hébergement qui en découlent, dont les travaux ont débuté.

Nous répondrons ainsi à la vocation socio-éducative de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, que nous avons souhaité renforcer et développer dès la départementalisation de cet établissement au 1^{er} janvier 2001.

Pour faire le lien avec la présentation à venir du projet de budget, je voudrais vous rappeler qu'en 2005, la participation du Conseil Général sur le budget de la Base a été de 660 000 €. Elle couvre les charges de personnel pour 636 222 €, ainsi que l'intérêt des emprunts pour 20 540 €. Pour ce qui concerne les activités proposées, il est intéressant de noter que les produits des services, à hauteur de 238 386 €, couvrent pour leur part, l'ensemble des charges de fonctionnement à caractère général, qui s'élève à 198 405 € (hormis les charges de personnel).

Concernant enfin les emprunts en cours, contractés afin de financer les investissements, ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Année	Capital emprunté	ANNUITE 2006			Durée de l'emprunt	Dernière annuité
		Amortissements	Intérêts	Annuités		
1992	121 959,21	13 354,63	2 863,29	16 217,92	15 ans	2007
1997	152 449,02	18 329,27	2 187,85	20 517,12	10 ans	2007
1999	45 734,71	2 887,64	1 240,19	4 127,83	15 ans	2014
2002	45 735,00	2 353,83	2 013,75	4 367,58	15 ans	2018
2003	154 112,00	7 859,94	6 086,76	13 946,70	15 ans	2018
2004	139 200,00	8 007,01	3 842,98	11 849,99	15 ans	2019
2005	81 200,00	4 158,74	2 971,92	7 130,66	15 ans	2020
TOTAL	740 389,94	56 951,06	21 206,74	78 157,80		

II - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2006

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de notre Assemblée le projet de Budget Primitif pour 2006 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement lors de sa séance du 12 janvier 2006.

Ce projet s'élève en mouvements réels à **2 630 394 €**

Les **dépenses** s'établissent de la façon suivante :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Compte 16</u>	– Emprunts et dettes assimilées	56 951,00 €
<u>Compte 21</u>	– Immobilisations corporelles.....	99 613,00 €
<u>Compte 23</u>	– Immobilisations en cours.....	1 596 065,00 €
<u>Chapitre 020</u>	– Dépenses imprévues.....	1,00 €

Total des dépenses d'investissement 1 752 630,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

<u>Compte 60</u>	– Achats.....	159 281,00 €
<u>Compte 61</u>	– Autres charges externes – Services extérieurs..	24 134,00 €
<u>Compte 62</u>	– (sauf 621) – Autres services extérieurs.....	30 539,00 €
<u>Compte 635</u>	– Autres impôts, taxes et versements assimilés...	342,00 €
<u>Compte 637</u>	– Autres impôts, taxes et versements assimilés... (autres organismes)	600,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	214 896,00 €

CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés

<u>Compte 621</u>	Autres personnels extérieurs.....	25 000,00 €
<u>Compte 633</u>	– Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations.....	350,00 €
<u>Compte 64</u>	– Charges de personnel.....	612 953,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 012.....	638 303,00 €

CHAPITRE 66 – Charges financières..... 20 565,00 €

CHAPITRE 022 – Dépenses imprévues..... 4 000,00 €

Total des dépenses de fonctionnement 877 764,00 €

TOTAL GENERAL DES DEPENSES..... 2 630 394,00 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les **recettes** suivantes :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Compte 10</u>	– Dotations, fonds divers et réserves.....	21 400,00 €
<u>Compte 13</u>	– Subventions d'investissement.....	542 500,00 €
<u>Compte 16</u>	– Emprunts et dettes assimilées.....	1 098 280,00 €
	Total des recettes d'investissement.....	1 662 180,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>CHAPITRE 70</u> – Produits des services, du domaine et ventes diverses	243 214,00 €
<u>CHAPITRE 74</u> – Dotations et participations	725 000,00 €
Dont montant de la dotation départementale pour 2006 : 705 000 € (en 2005, elle s'élevait à 660 000 €).	
Total des recettes de fonctionnement	968 214,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES.....	2 630 394,00 €

Je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer sur le Budget Primitif 2006 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne tel qu'il vient de vous être présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion réuni le 12 janvier 2006,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement du programme pluriannuel de développement de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, ainsi que du bilan de fonctionnement 2005 ;
- Précise que les travaux de la première phase de la tranche 2 (construction de locaux pédagogiques, de vestiaires-sanitaires et de quatre chalets d'hébergement) viennent de débiter conformément au planning fixé ;
- Approuve le budget primitif 2006 de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne qui s'équilibre en mouvements réels à 2 630 394 €;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,